



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: CERD/108th session/2022

25 novembre 2022

Excellence,

En ma qualité de Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, j'ai le regret de porter à votre connaissance des informations préoccupantes que notre Comité a reçues, en date du 23 novembre 2022, relatives à une série de messages propagés sur internet, notamment la plateforme « Twitter », contre Madame Assa Traoré, suite à sa coopération avec notre Comité dans le contexte de l'examen des 22^{ème} et 23^{ème} rapports périodiques de la France, les 15 et 16 novembre 2022.

Conformément à sa pratique, le Comité a eu l'occasion d'échanger avec Madame Assa Traoré lors de réunions privées organisées avec différents membres de la société civile et la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Madame Traoré a exposé au Comité le cas de son frère, Adama Traoré, décédé en juillet 2016, alors qu'il était en garde à vue.

Le Comité est sérieusement préoccupé par le fait que dans le contexte susmentionné, Mme Traoré fait l'objet de messages diffamatoires en ligne, notamment sur Twitter, visant à la dénigrer et délégitimer ses actions ainsi que sa demande d'éclaircir les circonstances de la mort de son frère. Le Comité est également gravement préoccupé que certains messages auraient été publiés sur les comptes Twitter des syndicats de police, notamment le Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN) et le Syndicat France Police. Le 18 novembre, le SCPN a posté sur son compte Twitter un article publié dans le magazine « Valeurs actuelles », accompagné du message : « Cette personne ne représente personne sauf un clan criminel familial. L'ONU ne s'honore pas de donner une tribune à cette militante menteuse et radicalisée qui crache sur la [drapeau français] ».

Nous restons préoccupés par le fait que ces messages et les circonstances de leur publication par des syndicats de membres de forces de l'ordre soient de nature à constituer une intimidation à l'égard de Madame Traoré et pourraient avoir un effet dissuasif pour les personnes qui dénoncent des actes de discrimination raciale et cherchent à coopérer avec le Comité.

Le Comité rappelle à l'État partie son obligation primordiale de prendre les mesures adéquates pour prévenir et répondre à toutes formes d'intimidation et de représailles contre les individus et les groupes, qui coopèrent avec le Comité dans le cadre de l'exercice de son mandat, conformément aux résolutions 12/2, 42/28 et 48/17 du Conseil des droits de l'homme sur la Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme et les Lignes directrices des organes conventionnels contre l'intimidation ou les représailles (« Lignes directrices de San José », HRI/MC/2015/6).

S.E. M. Jérôme Bonnafont
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de l'Office des Nations unies à Genève
missionfrance.geneve-dfra@diplomatie.gouv.fr



En conséquence, le Comité demande instamment à l'Etat partie de faire une évaluation des informations que nous portons à sa connaissance, afin de prendre les mesures adéquates pour prévenir et sanctionner tout acte d'intimidation ou de représailles à l'égard de Madame Assa Traoré. Le Comité invite également l'Etat partie à répondre à cette demande dans un délai de 30 jours, au-delà duquel, cette lettre, ainsi que la réponse reçue seront rendues publiques sur la page web du Comité, selon sa pratique.

Je voudrais, Excellence, vous réitérer que le Comité reste disponible pour échanger sur les différentes bonnes pratiques visant à combattre les actes d'intimidation ou de représailles dirigés contre ceux qui cherchent à coopérer, coopèrent ou ont coopéré avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

En l'attente d'une réponse, nous prions le Gouvernement de votre Excellence de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des droits et des libertés de Mme Traoré. Nous prions également votre Gouvernement d'adopter toutes les mesures nécessaires pour prévenir la répétition de cas similaires.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Mme. Verene Shepherd
Présidente
Comité pour l'Élimination de
la Discrimination Raciale

M. Eduardo Vega-Luna
Rapporteur sur représailles
Comité pour l'Élimination de
la Discrimination Raciale